

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
FRAIS SCOLAIRES

1) CONTRIBUTION FAMILLE (mensuelle)

CLASSES TARIFS	Classes enfantines	Classes du primaire CM2-CM1-CE2-CE1-CP	Classes du collège 3è-4è-5è-6è
A* (réduit)	43.00 €	44.00 €	57.00 €
B (normal)	46.00 €	49.00 €	62.00 €

Classe « Passerelle »	113,00 € par mois
-----------------------	-------------------

- Location livres et photocopies pour l'année, dans les classes du primaire, du CP au CM2 : 20,00 €
A régler avec la caution.
- Participation aux travaux fabriqués en cours et donnés à la famille + fournitures (sauf trousse et crayons), pour l'année :
Primaire : 30,00 €
Maternelle : 30,00 €
A régler avec l'inscription
- Carnet de correspondance : 2 € 50 (annuel, collège)
- Contribution DDEC (Direction Diocésaine) : 40 € (annuel, primaire/collège)
- Cotisation - Association des parents d'élèves APEL : 23 € à verser avec l'inscription - cotisation volontaire. A régler avec la caution.
- Une réduction de 10 % est accordée sur la contribution famille à partir du deuxième enfant inscrit.
- Le mode de règlement préconisé est le prélèvement.
- *Tarif A - uniquement accordé sur présentation (au plus tard fin septembre) de la photocopie de l'avis de non imposition sur le revenu 2021. Cette feuille ne sera pas réclamée, et le Tarif B sera automatiquement appliqué.

2) DEMI- PENSION* (s'ajoute à la contribution famille)

- L'École- Collège Notre-Dame emploie les services de la Société « API».
- La demi-pension se règle au forfait (pour le lundi, mardi, jeudi, vendredi).
 - Des tickets sont disponibles au secrétariat pour le mercredi midi ou si l'élève ne mange pas régulièrement.

CP à 3 è	70.00 € par mois
Classes enfantines	60.00 € le carnet de 12 repas ou 67.00 € par mois
garderie exceptionnelle mercredi matin	4.50 €
Forfait mensuel garderie mercredi matin	15.00 €
Tickets repas : CP à 3 ^{ème}	62.00 € (le carnet de 12 repas)
Ticket repas exceptionnel	6 €

*** Attention – demi-pensionnaire : 4 repas par semaine le repas du mercredi s'achète en plus.**

3) INTERNAT (s'ajoute à la contribution famille)

Le prix de la pension couvre le logement, les repas de midi et du soir, le petit déjeuner, le goûter, ainsi que le salaire des surveillants et du personnel de service affectés à l'internat.

Internat	264.00 € par mois
----------	-------------------

4) ÉTUDE SURVEILLÉE (s'ajoute à la contribution famille)

L'inscription à l'étude surveillée (élèves qui ne prennent pas le car) est un forfait mensuel fixe, **quelle que soit l'heure de sortie entre 17 h 30 et 18 h 30.**
A porter impérativement sur la feuille d'inscription.

C.E.1 à 3è	20.00 € par mois
------------	------------------

MEMORANDUM

1) TARIF MENSUEL POUR UN ÉLÈVE EXTERNE

CLASSES TARIFS	Classes enfantines	Classes du primaire du CM2 au CP	Classes du collège de la 3 ^è à la 6 ^è
A	43.00 €	44.00 €	57.00 €
B	46.00 €	49.00 €	62.00 €

Auxquels s'ajoutent éventuellement 20 € pour l'étude surveillée.

2) TARIF MENSUEL POUR UN ÉLÈVE DEMI-PENSIONNAIRE

CLASSES TARIFS	Classes enfantines	Classes du primaire du CM2 au CP	Classes du collège de la 3 ^è à la 6 ^è
A	110.00 €	114.00 €	127.00 €
B	113.00 €	119.00 €	132.00 €

Auxquels s'ajoutent éventuellement 20 € pour l'étude surveillée.

3) TARIF MENSUEL POUR UN ÉLÈVE INTERNE

CLASSES TARIFS	Classes du primaire du CM2 au CP	Classes du collège De la 3 ^è à la 6 ^è
A	308.00 €	321.00 €
B	313.00 €	326.00 €



NOTRE DAME
24600 RIBERAC

ÉCOLE ET COLLÈGE NOTRE-DAME

Établissement privé catholique sous
contrat d'association

8, rue Couleau 24600 RIBERAC

Tél : 05.53.90.02.86

Service comptabilité : 05.53.90.35.03

TARIFS 2023-2024

- **Le Chèque d'inscription (à l'ordre de l'OGEC Notre Dame)** est à joindre **impérativement** au dossier d'inscription ou de réinscription.

Celui-ci ne sera pas restitué en cas de désistement.

Montant correspondant au tarif mensuel (voir memorandum), auxquels s'ajoutent la cotisation APEL (si vous la souhaitez) +

- Primaire : la location livres / photocopies et la participation aux travaux restitués. Pour la DDEC, un étalement de septembre à juin est possible si vous préférez,

- Collège : carnet de correspondance + DDEC

Ce chèque sera encaissé le 05/08/2023.

- Si vous êtes non imposable, joindre impérativement une photocopie de l'avis de non-imposition 2021 au dossier d'inscription ou de réinscription.

- Les sommes relatives à la contribution famille, demi-pension, internat, étude surveillée (de septembre à juin) + DDEC (primaire) seront prélevées le 05 de chaque mois.

POUR VOUS DÉLIVRER DE TOUT SOUCI :

- Nous vous proposons un règlement par prélèvement mensuel.

- Remplissez l'autorisation de prélèvement.

- Joignez un RIB ou un RIP.

Ce prélèvement n'est souscrit que pour la durée d'une année scolaire et doit être renouvelé à chaque rentrée.